



## Syndicat National **FORCE OUVRIÈRE** des Personnels de Préfecture

### COMPTE RENDU

RÉUNION DRH/DMAT DU 29 AVRIL 2014

Participaient à cette réunion pour FO : Christine MAROT, Marie-Line MISTRETTA et Philippe BÉLAMY.

#### I Plate-formes passeports

**FO interroge le secrétaire général à propos des annonces faites au niveau national au regard des informations contradictoires qui circulent localement.**

M Didier LALLEMENT Secrétaire Général du Ministère de l'Intérieur précise qu'il s'agit d'un chantier organisationnel. Un questionnaire a été adressé aux préfectures pour permettre un cadrage de la future réforme. Des éléments sont à prendre en compte sur les effectifs et l'immobilier. Un maillage régional doit s'opérer avec la localisation des plates-formes. **Une interrogation en Languedoc-Roussillon avec Montpellier qui est le chef-lieu de la région ainsi que sur l'Auvergne et le Limousin avec une plate-forme interrégionale pour deux régions. Pour les deux régions de Normandie plusieurs pistes sont envisagées.**

M le Secrétaire Général précise que l'immobilier doit être en état, afin de limiter les coûts. Le contraire aurait été surprenant !!!! Il faut ensuite examiner les mouvements de personnels en terme d'ETPT.

Des choix dans la désignation des sites ont été opérés volontairement en articulation avec la régionalisation de Chorus pour l'utilisation des locaux à Foix, Bourges et Agen (pour lequel se pose la question de l'avenir du service des rapatriés).

Il est constaté par l'administration que le personnel ne suit pas, par mutation, les missions. En septembre 2014, il conviendra de faire le point sur la question.

Les mouvements RH s'effectueront au 1<sup>er</sup> septembre 2014 puis au 1<sup>er</sup> avril 2015. **Il n'y aura pas de mobilité forcée. Affaire à suivre !!!!** Une prime de mobilité sera allouée si la mobilité est effective.

FO demande en matière de crédits si les préfectures de département devront aider financièrement ces opérations et constate un manque d'information en la matière. D'autres questions se posent notamment sur les conditions de travail des agents et sur les postes de travail notamment pour le contrôle sur écran. Au regard du Code du travail, les agents ne peuvent pas travailler consécutivement plus de 6 heures. L'administration va t'elle en tenir compte dans le cadre des objectifs fixés aux agents.

Pour FO, les passeports sont de la compétence des préfectures mais s'interroge pour les archives qui seraient conservées en mairie (quid des réquisitions des forces de police, de gendarmerie....)

Autre point, certains agents n'ont pas la formation et demande si des formateurs externes seront sollicités à cet effet.

**M LALLEMENT à la demande de FO Préfectures précise qu'en Ile-de-France, il y aura une plate-forme par département. La question a été posée de la perspective de cette plateforme en sous-préfecture. La réponse n'est pas positive mais n'a pas été forcément négative.**

FO demande un état relatif des effectifs. Pour l'administration et en ce qui concerne l'immobilier, c'est le PNE (Programme National d'Équipement) qui interviendra. Les préfectures ne conserveront pas d'archives car la dématérialisation sera complète !!!!! Pour la formation des agents et selon la DRH, elle est prévue !!!!

Pour la délivrance des passeports d'urgence ? Pour FO Préfectures des interrogations subsistent au sein des préfectures en terme d'organisation du travail au regard des moyens. Point sur lequel l'administration centrale est peu réceptive.

**FO demande enfin des précisions pour la délivrance des passeports de mission. L'Administration ajoute que ce sera du ressort du Ministère de la Défense au regard du recueil au sein des unités de la Défense. L'instruction s'effectuera ensuite au sein des plate-formes. Affaire à suivre bien sûr.**

## **II Chorus (premier bilan présenté par l'administration)**

11 régions étaient concernées en 2014 et 10 autres le seront le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

La DGFIP enregistre la 2<sup>ème</sup> vague de transfert d'emplois.

Pour l'administration, le premier bilan du mouvement de régionalisation pour les factures est très partiel en ce début d'année. A ce stade, il faut noter un facteur d'amélioration de l'efficacité de ce dispositif au niveau de la « chaîne » financière. Il n'y a pas assez de recul au niveau de la consommation et des intérêts moratoires.

Une amélioration de cet indicateur est nécessaire ainsi que celui du délai global de paiement pour obtenir un gain pour le mode de gestion facturier.

Dans l'ensemble le premier bilan est plutôt positif. Des déplacements ont été effectués fin 2013 en PACA et Rhône-Alpes. Un déplacement dans la région en Pays de la Loire est envisagé en 2014.

L'objectif est d'optimiser les relations internes, les circuits de gestion ainsi que les outils statistiques de pilotage.

Le transfert d'emplois concerne 19 agents vers le programme de la DGFIP. Il se traduira par un transfert physique vers les plate-formes régionales.

**Pour FO, des priorités sont établies en faveur des entreprises pour ne pas payer les intérêts moratoires au détriment par exemple des remboursements des accidents de service mettant en difficulté les agents.**

L'Administration souligne que les DRFIP ont une gestion comptable et des pratiques différentes des préfectures. Les DRFIP demandent plus de pièces pour les remboursements des frais.

## **III Les sous-préfectures (bilan expérimentation Alsace Moselle)**

Une nouvelle carte est en préparation pour le 1<sup>er</sup> janvier 2015. Diverses formules sont envisagées : maison de l'État, fusion d'arrondissement en tenant compte de l'aspect humain et immobilier, des élus...

Une méthode s'impose au regard d'un état des lieux et de la mise en place d'une concertation pour établir un calendrier de travail.

M LALLEMENT précise que le ministre n'a pas pris de décision.

**FO précise que localement les personnels sont déjà informés. La machine est donc lancée.**

Pour le secrétaire général, une nouvelle étape nous attend avec une réforme et une nouvelle vision de l'Administration territoriale. Pour FO, il ne faudra pas sacrifier les personnels.

### **III Les plate-formes de naturalisation**

Elles sont en place depuis 8 mois en Lorraine et Franche-Comté et depuis 4 mois en Picardie. Pour l'administration, un certain recul et des données partielles permettent d'examiner les volumes.

Deux constats principaux : une nouvelle procédure d'instruction en place et des améliorations apportées et une qualité d'instruction avec des délais d'instruction des dossiers qui sont raccourcis.

Des initiatives sont prises pour informer les usagers et pour accompagner les postulants afin de faire baisser le taux des dossiers incomplets. Les résultats sont assez tangibles. Une harmonisation des pratiques s'avère indispensable pour la baisse des taux d'incomplétudes.

L'Administration souligne que le taux d'incomplétude était de 70 % en Franche-Comté. Il est désormais de moins de 50 %. En Lorraine il était de 60 % et maintenant à 40 %. Il faut simplifier la constitution des dossiers.

En terme, de volumétrie, le risque de l'éloignement géographique et physique est négatif sur le dépôt. Pas de baisse constatée avec l'instauration des plate-formes, pour la transmission des dossiers.

Bref, de nouveau un satisfecit de l'administration.

Dans la perspective de la généralisation, FO souligne les difficultés rencontrées entre les préfectures de département et les plate-formes. Des problèmes d'effectif sont à signaler comme à Besançon qui a depuis fait l'objet d'un renfort en personnel.. Il faut également évoquer l'état des stocks dans les préfectures de département ainsi que la constitution des dossiers au regard du flux des demandes aller-retour avec les autres préfectures.

A quelle date l'administration va-t-elle communiquer sur la généralisation du dispositif ? (alors que les préfets font remonter leurs copies). Va-t-elle mettre en place sur l'ensemble du territoire le nouvel entretien d'assimilation ?

A ces deux questions, l'administration n'a apporté aucune réponse.

